



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Compte tenu des atouts agricoles, viticoles, paysagers, naturels et patrimoniaux, l'attractivité touristique reste un enjeu majeur pour le territoire.

Il s'agira d'accompagner le développement de l'offre touristique, d'améliorer les conditions d'accueil sur le territoire et de favoriser la promotion touristique, en recherchant des démarches collectives entre acteurs.

L'amélioration de la visibilité des richesses locale et la communication à destination des habitants sera apprécié notamment sur la valorisation de l'existant des offres, des activités et du tissu local en général.

OBJECTIFS

- Favoriser la mise en tourisme des atouts du territoire
- Professionnaliser et mettre en réseau les acteurs du tourisme
- Améliorer les conditions d'accueil et permettre la montée en gamme des prestations et des lieux d'accueil
- Développer les synergies dans les projets touristiques
- Permettre une meilleure connaissance par les habitants du territoire et de l'offre globale

OFFRE TOURISTIQUE



Restauration du petit patrimoine bâti s'inscrivant dans une offre/ activité touristique

Création/ amélioration de l'offre touristique ou de loisirs

Aménagement ou développement de circuits d'itinérance douce (vélo, fluviale, équestre...)

Développement de l'offre touristique au sein des exploitations agricoles et viticoles

PROMOTION & ATTRACTIVITÉ



Etude, conseil, ingénierie permettant de définir une stratégie marketing

Amélioration de la visibilité du territoire et de ses ressources (animation, sensibilisation..)

Développement d'outils de communication à destination de la population locale

ACCUEIL



Montée en gamme des hébergements type gîtes, chambres d'hôtes et hébergements insolites (hors mobilier et électroménager)

- Classement supérieur [étoiles]
- Niveau supérieur [label/épis]
- Prestation touristique supplémentaire

Création ou développement d'aires d'hébergements mobiles (paysage, mobilier urbain, bornes multifonctions, point tris des déchets)

Amélioration d'équipements ou services afin de développer les pratiques éco-responsables

Création ou développement de points d'accueil touristiques

MISE EN RÉSEAU

Actions d'animation, de sensibilisation contribuant à la professionnalisation ou la mise en réseau des acteurs et des prestataires touristiques



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

DÉPENSES



Investissements matériels

Travaux et aménagements
Equipements ou matériels
(Achat ou location)



Frais généraux et dépenses immatérielles

Etudes / conseils / expertises
Acquisition de logiciels
Brevets / licences
Droits d'auteur / marques



Animation et promotion

Frais de Personnel
Frais de formation
Déplacements
Hébergement
Restauration
Communication

MONTANT ET TAUX D'AIDE



Autofinancement minimum obligatoire

3 000 € de plancher de subvention LEADER



Autre financement public obligatoire

40 000 € de plafond de subvention LEADER

OPÉRATIONS INÉLIGIBLES

- Actions de restauration, réhabilitation du patrimoine bâti protégé, des églises du mobilier et des objets
- Création, aménagement, d'une salle de réception ou de cérémonie
- Création, amélioration d'espace de vente/dégustation/ caveau
- Création d'hébergements touristiques



VOTRE INTERLOCUTEUR

